

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 001

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire en 2020 les mêmes taux d'imposition qu'en 2019, à savoir :

Taxe Foncière Bâti	18,34 %
Taxe Foncière Non Bâti	53,53 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les taux d'imposition proposés pour 2020.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

Pour le Maire,  
*L. Agnès Deléage*



REÇU EN PREFECTURE  
le 08/07/2020

Application gratuite E-Registre.com

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 002**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Suite à l'étude du compte de gestion présenté par Madame Laurence BENOIT, Receveur Municipal, Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal pour l'année 2019, qui fait apparaître :

* En section de fonctionnement un résultat de	+ 46 022,43 euros
* En section d'investissement un déficit de	- 376 983,41 euros

Il n'émet aucune réserve ni observation sur la conformité des comptes présentés par le receveur et certifiés par l'ordonnateur.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application agréée E-besq.fr.com

99\_DE-036-213601610-20200702-20200702002

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 03**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 12

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Suite à l'approbation du compte de gestion présenté par Madame Laurence BENOIT, Receveur Municipal,

Après s'être fait présenter le détail des crédits budgétés ainsi que les réalisations de l'année 2019, y compris sur la journée complémentaire,

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'année 2019 qui fait apparaître :

- En section de fonctionnement un résultat de + 46 022,43 euros
- En section d'investissement un déficit de - 376 983,41 euros

Ce qui ramène le résultat de clôture cumulé à reporter sur le budget principal pour l'année 2020 à :

- En section de fonctionnement un excédent de + 127 473,45 euros
- En section d'investissement un excédent de + 210 988.21 euros

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 16 juillet 2020

Publié, affiché ou notifié le

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 04**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).  
Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2020**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2019 approuvé ce même jour, soit :

- excédent global de fonctionnement : + 127 473.45 euros
- excédent global d'investissement : + 52 863.01 euros
- des restes à réaliser recettes 2019 pour un montant de + 168 892.00 euros
- des restes à réaliser dépenses 2019 pour un montant de - 327 017.20 euros

AFFECTATION DE RESULTAT	BUDGET 2020
<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2019	
Résultat antérieur reporté (002)	46 022.43
<b>Résultat cumulé</b>	<b>81 451.02</b>
<b>Investissement</b>	
Déficit de l'exercice 2019	- 376 983.41
Résultat antérieur reporté (001)	587 971.62
<b>Résultat total :</b>	<b>210 988.21</b>
Restes à réaliser recettes	168 892.00
Restes à réaliser dépenses	327 017.20
<b>Résultat définitif</b>	<b>158 125.20</b>
Excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 RF	127 473.45
Excédent d'investissement reporté au compte 001 RI	210 988.21

Fait et délibéré les jour, mois, et année ci-dessus.  
Pour le Maire,  
Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 16 juillet 2020

*L'Adjoint délégué*  
  


Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Pour le Maire,  
*L'Adjoint délégué*



REÇU EN PREFECTURE  
Le 16/07/2020

Application du décret N° 89-1008

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 005**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget principal 2020 comme suit :

**Le Budget s'équilibre pour la section de fonctionnement avec :**

Des dépenses pour un montant de	694 622.00 euros
Des recettes pour un montant de	694 622.00 euros

**Le Budget s'équilibre pour la section d'investissement avec**

Des dépenses pour un montant de	1 352 348.69 euros
Des recettes pour un montant de	1 352 348.69 euros

Les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement sont acceptées par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 16 juillet 2020

Publié, affiché ou notifié le

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Pour le Maire,

Adjoint délégué

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/07/2020

Application en ligne F-Expalite.com

99\_DE-036-213601610-20200702-20200702005

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 006**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15            Présents : 12            Votants : 14

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2020**

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

Association Les Petits Loups	100,00 €
Association Prévention Routière	60,00 €
Association Syndicat des Chasseurs	95,00 €
Association Les Doigts Agiles	150,00 €
Association Loisir pour tous	300,00 €
Association le coup de pouce	300,00 €
Union CAFN	400, 00 €
Association Slick Racing Team	100, 00 €
Association Espoir Football	1 900,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
Grimpeur Argentonnois Galtois	100,00 €
Cercle laïque	1 500,00 €
ADATI (secrétaires de mairie)	100,00 €
UCSA section cyclistes	350,00 €
Don du sang Argentonnois	50,00 €
Croix rouge	100,00 €
VAL ASSOCIATION	100,00 €
Les bouchons de liège	50,00 €

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

POUR LE MAIRE  
L'Adjoint délégué  
Tel



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Appréciation service F. Inquiète.com

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 007**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT  
ANNEE 2019**

Suite à l'étude du compte de gestion présenté par Madame Laurence BENOIT, Receveur Municipal, Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2019, qui fait apparaître :

* En section de fonctionnement un résultat de	+ 15 060,05 euros
* En section d'investissement un déficit de	- 41 723,80 euros

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 02 juillet 2020

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué  


REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application agréée E. legalite.com

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 008

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 12

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT  
ANNEE 2019

Suite à l'approbation du compte de gestion présenté par Madame Laurence BENOIT, Receveur Municipal,

Après s'être fait présenter le détail des crédits budgétés ainsi que les réalisations de l'année 2019, y compris sur la journée complémentaire,  
Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote,

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'année 2019 qui fait apparaître :

- En section de fonctionnement un résultat de + 15.060,05 euros
- En section d'investissement un déficit de - 41.723,80 euros

Ce qui ramène le résultat de clôture cumulé à reporter sur le budget assainissement pour l'année 2020 à :

- En section de fonctionnement un excédent de + 34.517,42 euros
- En section d'investissement un excédent de + 120.277,46 euros

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

Pour le Maire,  
*L'Adjoint délégué*



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application de l'article 10 de la loi n° 2015-1718 du 23 novembre 2015

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 09**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie

Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),

Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

**Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2020**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2019 approuvé ce même jour, soit :

- excédent global de fonctionnement : + 34 517,42 euros
- excédent global d'investissement : + 120 277,46 euros
- des restes à réaliser recettes 2019 pour un montant de + 0,00 euros
- des restes à réaliser dépenses 2019 pour un montant de - 0,00 euros

AFFECTATION DE RESULTAT	BUDGET 2020
<b>Fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice 2019	15 060,05
Résultat antérieur reporté (002)	19 457,37
<b>Résultat cumulé</b>	<b>34.517,42</b>
<b>Investissement</b>	
Déficit de l'exercice 2019	- 41 723,80
Résultat antérieur reporté (001)	162 001,26
<b>Résultat total :</b>	<b>120 277,46</b>
Restes à réaliser recettes	0,00
Restes à réaliser dépenses	0,00
<b>Résultat définitif à reporter au 001 RI du budget 2020</b>	<b>120 277,46</b>

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 16 juillet 2020

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

Publié, affiché ou notifié le



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/07/2020

Application de la loi de légalité

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 010

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote le budget assainissement 2020 comme suit :

**Le Budget s'équilibre pour la section de fonctionnement avec :**

Des dépenses pour un montant de	75 700.42 euros
Des recettes pour un montant de	75 700.42 euros

**Le Budget s'équilibre pour la section d'investissement avec**

Des dépenses pour un montant de	151 913,79 euros
Des recettes pour un montant de	151 913,79 euros

Les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement sont acceptées par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 16 juillet 2020

Publié, affiché ou notifié le

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Pour le Maire,

*Adjoint délégué*

Pour le Maire,

*Adjoint délégué*



REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2020

Application déposée à legales.com

99\_DE-036-213601610-20200702-20200702010

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 011**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Étaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE – ANNEE 2020**

Depuis la loi n° 208-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion, le Département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Ce Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J) participe comme dispositif de solidarité à l'insertion des jeunes en s'adressant néanmoins aux personnes les plus en difficulté, ne pouvant prétendre par ailleurs à une autre prise en charge, notamment au titre du RSA jeunes.

Le financement de ce fonds est assuré principalement par le Département et ses possibilités d'action sont directement liées à ses moyens et à la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements et les organismes de protection sociale.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre Commune au Fonds au titre de l'année 2020 à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative à la généralisation du RSA,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le règlement intérieur du Fonds d'Aides aux Jeunes en difficulté adopté en date du 20 juin 2014, annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale,

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application agréée E-legalite.com

**DECIDE :**

**Article 1 :** La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2020.

**Article 2 :** Un financement sur la base de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit 37,56 €.

**Article 3 :** Cette somme sera versée au compte du Département. Cette somme sera imputée sur le budget communal 2020 au compte 6288.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le



**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 012**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**PARTICIPATION FSL - ANNEE 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,  
Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu le Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées de l'Indre 2009-2014,  
Vu le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale adopté en date du 14 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE :**

**Article 1 :** La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2020.

**Article 2 :** Un financement sur la base de 1,66 € par résidence principale est approuvé soit 715,78 €.

**Article 3 :** Cette somme sera versée au Département de l'Indre.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 02 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué *[Signature]*



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application approuvée F. Lepalle.com

99\_DE-036-213601610-20200702-20200702012

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 013**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL ALIMENTATION TABAC PRESSE**

Vu les délibérations des 20 juin 2011 et 22 juillet 2014, concernant le bail commercial de 9 ans consenti entre la commune et la SARL DPM pour l'activité de Mme DICHANT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de renouvellement du bail commercial pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 30 juin 2029.

Le montant des loyers (suite à la révision de ces derniers) sera de :

SARL DPM EPICERIE à compter du 1<sup>er</sup> juillet :  $111,18 \text{ €} \times 116,16 / 102,92 = 125,48 \text{ euros}$

Mme DICHANT Martine à compter du 1<sup>er</sup> juillet :  $33,35 \text{ €} \times 116,16 / 102,92 = 37,64 \text{ euros}$

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application après E-lepalle.com

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 014**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**ANNULATION DU LOYER COMMERCIAL DE LA SARL FEIGNON YOAN**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que vu la crise sanitaire et la fermeture prolongée du commerce de la SARL FEIGNON Yoan, il est proposé d'annuler les loyers de mars à juin. Le montant du loyer mensuel est de 180,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition d'annulation des loyers de mars à juin 2020 inclus.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application registre F Inquiné 2001

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 015

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

SUPPRESSION DES REGIES CAMPING, GARDERIE ET CANTINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les régies de recettes CAMPING, GARDERIE et CANTINE n'a plus d'utilité car il est nécessaire de revoir le fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de supprimer ces régies de recettes.

Toutefois, pour les parents ayant acheté beaucoup de tickets, ils auront la possibilité de les utiliser jusqu'au 15 décembre 2020 maximum.

En ce qui concerne les sommes dues, elles seront directement titrées. Cette présente décision prendra effet à compter du 11 Juillet 2020.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 02 juillet 2020

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le



POST 16 16 16  
L'Adjoint délégué  
Le

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application 2020-07-02-015

99\_DE-036-213601610-20200702-20200702015

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 016**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAYFIP**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le principe du paiement PAYFIP (paiement par internet à n'importe quel moment, soir, week-end et jours fériés compris et de n'importe où France ou étranger). Il s'agit d'un service sécurisé et gratuit disponible 24h/24 et 7 jours/7 pour les usagers. Une participation restera à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la mise en place du paiement PAYFIP et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

Four le Maire  
L'Adjoint délégué



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application après E. Hospitalier.com

99\_DE-036-213601610-20200702-20200702016

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 017**

L'an deux mil vingt, le jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDICI a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**Mise en place de l'application INTRAMUROS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place l'application Intramuros qui est une plateforme mutualisée qui permet à chacun d'accéder à toutes les informations du bassin de vie (consultation d'évènements, d'actualités et de points d'intérêts de la commune et de celles aux alentours).

Le coût de cette application est de 20,00 € euros mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de ladite application.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

Post 10 14/07/20  
L'Administrateur délégué



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2020

Application déposée le 08/07/2020

75\_PL-036-213601610-20200702-20200702017

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 02 - 014**

L'an deux mil vingt, le Jeudi 02 juillet à 19 heures 00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 26 juin 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, BRANGIER Patrick, GAULTIER Bernard, D'ARRIGO Dominique, FAUGUET Michaël, POIRON Jérôme, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, TARDIEUX Nathalie, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, CHANOINAT Valérie.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie  
Bernard GAULTIER (pouvoir à Evelyne KRIM),  
Monique BONNIN (pouvoir à Guillaume CHAUSSEMY).

Mme Virginie MÉDIC I a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 12      Votants : 14

**ANNULATION DU LOYER COMMERCIAL DE LA SARL FEIGNON YOAN**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que vu la crise sanitaire et la fermeture prolongée du commerce de la SARL FEIGNON Yoan, il est proposé d'annuler les loyers de mars à juin. Le montant du loyer mensuel est de 180,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition d'annulation des loyers de mars à juin 2020 inclus.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 08 juillet 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Guillaume CHAUSSEMY

Publié, affiché ou notifié le

Pour le Maire,  
L'Administrateur délégué



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2020

Application après F. Lepetit-coen

**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 10 - 001**

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à 16 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 02 juillet 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, Bernard GAULTIER, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, BONNIN Monique.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie

TARDIEUX Nathalie (pouvoir à MEDICI Virginie), POIRON Jérôme (pouvoir à CHAUSSEMY Guillaume), CHANOINAT Valérie (pouvoir à Gilles CHAILLOUX), D'ARRIGO Dominique (pouvoir à TISSIER Claudine).

Monsieur GAULTIER Bernard a été désigné comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 10      Votants : 14

**ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS  
EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que s'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**ELECTION DES DELEGUES :**

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Madame Claudine TISSIER : 14 voix (quatorze voix)
- Monsieur Bernard GAULTIER : 13 voix (treize voix)
- Monsieur Guillaume CHAUSSEMY : 13 voix (treize voix)

Madame Claudine TISSIER, Monsieur Bernard GAULTIER et Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués et ont déclaré accepter le mandat.

**ELECTION DES SUPPLEANTS :**

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 14

A déduire (suffrages déclarés nuls par le bureau) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 07

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick BRANGIER : 12 voix (douze voix)
- Madame Virginie MEDICI : 12 voix (douze voix)
- Madame Corinne LAGARDE BERTHIAS : 09 voix (neuf voix)

Monsieur Patrick BRANGIER, ayant obtenu la majorité absolue et le nombre de suffrage le plus élevé a été proclamé suppléant et a déclaré accepter le mandat.

Madame Virginie MEDICI, ayant obtenu la majorité absolue et un nombre de suffrage inférieur à celui de Monsieur Patrick BRANGIER a été proclamée suppléante et a déclaré accepter le mandat.

Madame Corinne LAGARDE BERTHIAS, ayant obtenu la majorité absolue et un nombre de suffrage inférieur à celui de Madame Virginie MEDICI a été proclamée suppléante et a déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 16 juillet 2020

Publié, affiché ou notifié le

**22 JUL. 2020**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY



**MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2020 / 07 / 10 - 002**

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à 16 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guillaume CHAUSSEMY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée 02 juillet 2020.

Etaient présents : Mrs CHAUSSEMY Guillaume, Bernard GAULTIER, BRANGIER Patrick, FAUGUET Michaël, CHAILLOUX Gilles, Mmes MEDICI Virginie, KRIM Evelyne, LAGARDE BERTHIAS Corinne, TISSIER Claudine, BONNIN Monique.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : VIVIER Virginie

TARDIEUX Nathalie (pouvoir à MEDICI Virginie), POIRON Jérôme (pouvoir à CHAUSSEMY Guillaume), CHANOINAT Valérie (pouvoir à Gilles CHAILLOUX), D'ARRIGO Dominique (pouvoir à TISSIER Claudine).

Monsieur GAULTIER Bernard a été désigné comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 15      Présents : 10      Votants : 14

**CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

En référence à l'article 1650 paragraphe 1 du Code des Impôts qui précise que la durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne 12 membres titulaires et 12 membres suppléants à la C.C.I.D. :

**Membres titulaires :**

- 1/ Mr BEAUJARD Martial
- 2/ Mr GOURDET Jean-François
- 3/ Mme PERNIN Josette
- 4/ Mr FOMPROIX Pierre
- 5/ Mme LAGARDE BERTHIAS Corinne
- 6/ Mr GAULTIER Bernard
- 7/ Mr REIGNOUX Bernard
- 8/ Mr MONNIER Luc
- 9/ Mr FAUDUET Ludovic
- 10/ Mme MALLASSET Caroline
- 11/ Mr AGEORGES Christian
- 12/ Mme BARRONNET Stéphanie

**Membres suppléants :**

- 1/ Mme MARCELOT Agnès
- 2/ Mr FRADET Damien
- 3/ Mr GODART Alain
- 4/ Mme DESIRE Pierrette
- 5/ Mr POIRON Jérôme
- 6/ Mme CHANOINAT Valérie
- 7/ Mr RONALDO David
- 8/ Mr LASNIER Patrice
- 9/ Mr CAUX Jean-Pierre
- 10/ Mr PIMONT François
- 11/ Mme FAGOT Geneviève
- 12/ Mr RENAUD Claude

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte-tenu

De la réception en préfecture

Le : 10 juillet 2020

Publié, affiché ou notifié le

22 JUL. 2020

Pour copie conforme,

Le Maire,

Guillaume CHAUSSEMY

